

PROCÈS VERBAL DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES 2013 LE MERCREDI 12 JUIN 2013

1. Liste de présence :

Sont présents 101 cotisants, ainsi qu'environ 80 sympathisants non votants ; 40 cotisants ont envoyé une procuration et 69 autres ont demandé que l'on excuse leur absence.

2. Assemblée générale extraordinaire :

2.1. Modification des statuts: la modification des statuts proposée par le comité est adoptée à l'unanimité. Les statuts révisés sont à disposition sur le site internet www.chocelectrique.ch.

3. Assemblée générale ordinaire :

3.1. Rapport du comité pour l'exercice 2012/2013 : le rapport (disponible sur internet) est accepté à l'unanimité des membres cotisants présents.

Intervention de M. J.-D. Savoy : M. Savoy évoque les expériences du comité référendaire de Fribourg et donne des recommandations précieuses.

3.2. Comptes au 30 avril 2013 : les comptes montrent une nette augmentation des cotisations par rapport à l'année précédente, ce qui permet d'effectuer une provision de CHF 14'000.- pour la récolte des signatures pour un référendum.

Le vérificateur des comptes M. P. Dickinson recommande l'acceptation des comptes. L'assemblée suit cette recommandation à l'unanimité. Ainsi décharge est accordée au vérificateur des comptes et quitus au comité.

- 3.3. Nominations au comité et désignation du réviseur de comptes : L'association fonctionne en mode décentralisé: pour chaque "chantier" ouvert, des bénévoles se sont regroupés pour former un comité ad-hoc.
 - 1. SEIC: problème fondateur de l'association. Il concerne les tarifs et le fonctionnement de SEIC, distributeur intercommunal de 6 communes autour de Gland.
 - 2. Loi Fribourgeoise sur l'Energie: le chef de chantier JD Savoy a formé un comité référendaire qui a remporté le succès que l'on sait.
 - 3. Loi Vaudoise sur l'Energie: c'est évidemment "le" chantier par excellence, celui qui mobilise nos forces.



information & défense des particuliers utilisant le chauffage domestique électrique

De nouveaux chantiers s'ouvriront: par exemple "panneaux photovoltaïques": les membres de CE intéressés sont priés de s'annoncer. L'ensemble des participants à ces comités décentralisés constituent le "comité directeur" où sont abordés, le plus souvent par mail, les problèmes transversaux: cotisations, priorités financières etc. Chaque comité s'organise selon ses besoins en sous-comités. Le président tient le fichier des membres et assure, ad interim, la fonction de trésorier.

Sur proposition du comité l'assemblée élit à l'unanimité les membres suivants :

Comité SEIC: MM. M. Girardet, Gland; Hans van den Hurk, Gland; Marc Jaccard, Prangins; Jean-Pierre Mérot (président), Gland.

Comité Loi Energie FR: MM. Jean-Daniel Savoy, Villars/Glâne; Jean-Pierre Mérot.

Comité Loi Energie VD: MM. Jean-Pierre Mérot (président), Gland; Michel Frank, Morges; Marc Jaccard, Prangins; Guy-Philippe Bolay, Lutry; Edouard Meier, Epalinges; Jean-François Dupont, Pampigny; Francis Warpelin, Morges.

Est également élu dans le comité « loi Energie VD » M. Raymond **Müller**, Servion.

Réviseur de comptes : M. P. Dickinson ayant démissionné, l'assemblée nomme M. Eric **Daellenbach**, Gland, en tant que réviseur des comptes.

Le président et le comité remercient M. Dickinson pour son précieux travail.

- *3.4. Cotisations 2014 :* le comité propose une cotisation annuelle de CHF 50.- pour tous. Cette proposition est acceptée par l'assemblée.
- 3.5. Revue de dossiers en cours :
 - 3.5.1. Projet de révision de la loi vaudoise sur l'énergie : M. Olivier Feller, directeur de la CVI et Conseiller National, commente l'état actuel du projet de loi. Il relève essentiellement trois raisons de s'y opposer.

Iniquité du projet – la loi impose à une infime minorité des coûts disproportionnés.

Soutien financier très faible et seulement potestatif (l'Etat peut soutenir mais il n'y est pas contraint). Le montant prévu des subventions – CHF 30 millions - est très insuffisant par rapport à un coût total de CHF 1.2 milliards (estimation personnelle que l'orateur qualifie lui-même de très basse).

Ndlr : Le comité penche plutôt vers un coût de CHF 80'000 à 100'000 pour une villa, soit un total de près CHF 2.5 milliards.



information & défense des particuliers utilisant le chauffage domestique électrique

Exemplarité de l'Etat : Ce principe figure en bonne place dans la Conception Cantonale de l'Energie. Or ici, l'Etat s'octroie des exceptions pour les bâtiments publics, églises, abris protection civile - bel exemple en effet.

- 3.5.2. Problème fondateur SEIC : La commission cantonale concernée (COSSEL) que nous avions saisie avait transmis ce dossier à l'Elcom à Berne qui vient de le lui retourner. Cependant, devant les nombre de demandes reçues par des abonnés de SEIC, ce distributeur s'est vu condamné par Elcom à baisser ses tarifs et à compenser les excès pratiqués en 2009 et 2010.
- 3.6. Présentation campagne référendaire : Le sous-comité chargé de la communication a demandé à un consultant spécialisé M.Pugnale, plus connu sous son pseudonyme de Pécub, de présenter une conception de campagne (éventuelle ou probable) basée sur le principe du poids des mots les arguments soigneusement choisis et formulés et du choc des dessins, humoristiques bien entendu. Sa présentation fort animée a suscité le plus grand intérêt.
- 3.7. Questions réponses : plusieurs adhérents ont ensuite posé des questions, formulé des suggestions... avant de passer à la buvette pour le verre de l'amitié après cette séance de 2h30 environ.

Procès-verbal rédigé par F. Warpelin, secrétaire.